

THAÏLANDE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

- La durée légale du temps de travail 48 heures ou huit heures par jour sur six jours, avec une limite de 36 heures supplémentaires par semaine.
- La durée maximum Le nombre maximum d'heures ouvrées est de 8 par jour, 48 heures par semaine, sauf pour les travaux qui sont déclarés dangereux, auquel cas, l'emploi est limité à 7 heures par jour, soit 42 heures par semaine. Une compensation doit être payée pour les heures supplémentaires, à un taux entre 1,5 et 3 fois le taux horaire normal.
- Les horaires de nuit Les compensations pour les heures supplémentaires doivent être payées à un taux de 1,5 à 3 fois supérieur au taux horaire normal.

Les jours de repos hebdomadaire

Samedi et dimanche.

Les congés payés

Les employés ont droit à 13 jours de congés nationaux par an, plus un minimum de 6 jours de vacances après une année consécutive de travail. 30 jours de congés maladie est un chiffre standard et un employé pourra avoir besoin d'un certificat médical pour un congé maladie de trois jours ou plus. Les employées femme ont droit à un congé maternité de 90 jours, dont 45 sont payés.

L'âge de la retraite

Il n'existe d'âge légal de départ à la retraite que pour les fonctionnaires qui en bénéficient à 60 ans.

L'âge minimum légal pour travailler

La Thaïlande a réussi à faire baisser le taux de travail des enfants au cours des 15 dernières années, grâce à des mesures positives de développement social et économique et une réduction de la croissance de la population. Cependant, certaines formes de travail de l'enfant persistent. Une analyse du Ministère du Travail suggère qu'il y a 300.000 enfants âgés de 15 à 17 ans, qui sont légalement employés dans des établissements enregistrés (60% de garçons et 40% de filles). En réalité, ce chiffre officiel est composé d'enfants de moins de 15 ans, employés illégaux, en particulier d'enfants migrants non enregistrés ou frauduleusement enregistrés. La Thaïlande continue aussi à faire face au défi du combat des formes de travail des enfants les pires : les victimes de trafics, les enfants de moins de 15 ans qui travaillent, les enfants utilisés pour la mendicité et les enfants travailleurs domestiques. Les autres secteurs comprennent le travail des enfants dans les industries de fabrication et de la pêche, les services comme les bars karaoke et les restaurants et le secteur agricole. Les groupes vulnérables comprennent les enfants de minorités, les enfants migrants et les enfants de familles pauvres.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum

En janvier 2020, la nouvelle loi sur le salaire minimum est entrée en vigueur. Elle s'applique aux travailleurs non qualifiés et varie de 313 à 336 bahts, selon les provinces, ce qui représente une augmentation de cinq à six bahts par rapport à la fourchette précédente de 308 à 330 bahts pour le salaire journalier. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web du ministère du travail.

Le salaire moyen

Salaire mensuel brut moyen : THB 14.419,08 en décembre 2020 (source : Banque de Thaïlande, dernières données disponibles).

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts

Pour des détails sur les domaines couverts par l'accès à la sécurité sociale, veuillez visiter le site Internet du Bureau de la sécurité sociale (en anglais).

Les contributions

Les contributions sociales payées par l'employeur :

La loi sur la sécurité sociale sert à financer les indemnités versées aux employés en cas de maternité, de décès, de chômage, d'accident, de maladie et d'incapacité physique survenant en dehors du lieu de travail. Les employeurs (ayant un ou plusieurs employés) et le gouvernement sont tenus de verser chacun 5% du salaire de l'employé à la caisse de sécurité sociale, dans la limite d'une contribution maximale de 750 THB (5% de 15.000 THB) par mois.

- Prestations d'invalidité, de maternité et de décès : 1.5%
- Prestations d'enfant et de vieillesse : 3%
- Allocations de chômage : 0.5%

Les contributions sociales payées par l'employé :

La loi sur la sécurité sociale sert à financer les indemnités versées aux employés en cas de maternité, de décès, de chômage, d'accident, de maladie et d'incapacité physique survenant en dehors du lieu de travail. Les employés paient des cotisations à hauteur de 5%, dans la limite d'une contribution maximale de 750 THB (5% de 15.000 THB) par mois.

- Prestations d'invalidité, de maternité et de décès : 1.5%
- Prestations pour enfants et vieillesse : 3%
- Allocations de chômage : 0.5%

L'organisme compétent Bureau de la sécurité sociale (en anglais)